Quatre-vingt-deuxième année. — N° 126. Le Numéro : 10 francs. Samedi 27 Mai 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère d'Etat.

Arrêté portant nomination des membres de la commission paritaire des papiers de presse (p. 5786).

Ministère de la défense nationale.

Décision du 20 mai 1950 modifiant la décision du 22 avril 1950 relative au nombre d'élèves à admettre à l'école polytechnique en 1950 (p. 5786).

Tableau des désignations coloniales du 25 mai 1950 (p. 5786).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 50-585 du 25 mai 1950 fixant la nomenclature des prix de vente à l'intérieur des cigares de la Havane (p. 5791).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 26 mai 1950 chargeant le ministre d'Etat, chargé de l'information, de l'intérim du ministère de la France d'outre-mer (p. 5795).

Arrêté portant nomination du directeur adjoint de l'école nationale de la France d'outre-mer (p. 5795).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décrets portant attribution de la médaille de la Famille française (rectificatifs) (p. 5795).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 5795).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 5796).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 5797).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 5798).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis relatif aux épreuves écrites des concours d'admission à l'école navale et à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens (p. 5799).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs relatif aux facilités accordées aux exposants de marchandises étrangères dans les foires internationales françaises (rectificatif) (p. 5799).

Avis ouvrant un contingent d'exportation de pommes de terre primeurs à destination de la république fédérale d'Allemagne (p. 5799).

Avis aux exportateurs de pommes de terre primeurs à destination de la république fédérale d'Allemagne (p. 5799).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis ouvrant un contingent d'exportation de pommes de terre primeurs à destination de la république fédérale d'Allemagne (p. 5799).

Avis aux exportateurs de pommes de terre primeurs à destination de la république fédérale d'Allemagne (p. 5799).

Annonces (p. 5800).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT

Nomination des membres de la commission paritaire des papiers de presse.

Le ministre d'Etat,

Vu le décret n° 49-150 du 8 novembre 1949 portant délégation d'attribution au ministre d'Etat;

Vu le décret n° 50-300 du 25 mars 1950 portant reconstitution de la commission paritaire des papiers de presse,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés:

I. — Représentants des ministères

Membres titulaires.

Ministère d'Etat.

M. Terrou, conseiller juridique à la présidence du conseil, président.

Ministère des finances et des affaires économiques.

M. Allix, directeur général des impôts.

M. Degois, directeur général des douanes et droits indirects.

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

M. Bernard, administrateur de classe exceptionnelle.

Ministère des affaires étrangères.

M. Guérin de Beaumont, ministre plénipotentiaire, chef du service d'information et de presse.

Ministère de la justice.

M. Costa, directeur de l'éducation surveillée.

Ministère de l'industrie et du commerce.

M. Jean-Pierre Levy, directeur des industries diverses et des textiles.

Membres suppléants.

Ministère d'Etat.

M. Raymond, collaborateur technique au service de la presse.

Ministère des finances et des affaires économiques.

M. Delannoy, administrateur civil à la direction générale des impôts.

M. Pochelu, administrateur civil à la direction générale des douanes et droits indirects.

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

M. Vanet, administrateur de 1re classe.

Ministère des affaires étrangères.

M. Marcel Bouquin, consul de France, chef de la section des services d'information à l'étranger et des affaires administratives.

Ministère de la justice.

M. Polier, magistrat à l'administration centrale.

Ministère de l'industrie et du commerce.

M. Ogil, chef de la division du papier.

II. — Représentants des entreprises de presse

Membres titulaires.

M. Amaury, président du syndicat de la presse hebdomadaire parisienne.

M. Berthet, président du syndicat de la presse périodique de province et des territoires d'outre-mer.

M. Fourmond, président du syndicat national de la presse périodique, technique et professionnelle.

M. Goldyn, secrétaire général adjoint du syndicat de la presse parisienne.

M. Lajeunesse, président du syndicat de la presse périodique, technique ou spécialisée.

M. Malexis, président du syndicat des publications périodiques françaises.

M. Rocaut, trésorier du syndicat des quotidiens régionaux,

Membres suppléants.

M. Archambault, vice-président du syndicat des quotidiens régionaux.

M. Guézé, président du syndicat des quotidiens de province.

M. Mignon, secrétaire général du syndicat des journaux médicaux français.

M. Roche d'Estrez, vice-président du syndicat des journaux sportifs français.

M. Thominet, trésorier général du syndicat de la presse parisienne.

M. Triquet-Robert, vice-président du syndicat de la presse périodique, technique ou spécialisée.

M. Valdeyron, vice-président du syndicat de la presse hebdomadaire parisienne.

Art. 2. — Le secrétariat de la commission sera assuré par M. Rebèche, collaborateur technique au service de la presse de la présidence du conseil.

Fait à Paris, le 23 mai 1950.

PIERRE-HENRI TEITGEN.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Nombre d'élèves à admettre à l'école polytechnique en 1950.

Par décision du 20 mai 1950, la décision du 22 avril 1950, parue au *Journal officiel* du 6 mai 1950, page 4986, est modifiée comme suit:

Aux articles 1er, 2 et 4, remplacer: « catégorie normale » par « effectif normal ».

Tableau des désignations coloniales au 25 mai 1950.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de la permission de départ colonial avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C. (ou réception d'un ordre de la direction des troupes coloniales les affectant à l'encadrement d'un détachement de renfort).

Le commandant du D. I. T. C. doit, en conséquence, être informé de tout incident qui serait de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

Seuls, les isolés d'A. F. N. bénéficiant de leur permission en France rejoindront le D. I. T. C. à l'issue de leur permission; les militaires des corps d'A. F. N. bénéficiant de leur permission sur place rejoindront, à l'issue de celle-ci, leur corps d'origine.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux qui doivent servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leur bagage de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser, par la voie hiérarchique, dès leur désignation coloniale:

1° Pour les militaires dans les cadres au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section transports, 27, rue Oudinot, Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres au service colonial:

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la côte occidentale française d'Afrique et les Antilles;

De Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) Les demandes de concession de passage pour l'Indochine ne pourront être éventuellement formulées que par les militaires présents dans ce territoire et suivant les instructions du commandant en chef des forces armées en Extrême-Orient;

b) L'acheminement des familles des militaires dans les cadres sur l'A. E. O. F., l'A. E. F., Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique, est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés. Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille,

Sont désignés:

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

A. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 15 juin 1950.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Le Puloch (Louis), dépôt des isolés des troupes coloniales Marseille (régularisation), breveté d'état-major.

II. — Embarquement à partir du 25 juin 1950.

a) **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. Andreani (Paul), 1/1er régiment d'artillerie coloniale (précédemment désigné pour l'Afrique équatoriale française) (n'a pas rejoint).

b) **Service de santé coloniale.**

Pour servir hors cadres.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Carbou (Fernand), hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, Paris.

III. — Embarquement à partir du 10 juillet 1950.

Pour servir hors cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.
Gras (Roger), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (hors tour) (Islam et Afrique noire).
Retout (Roger), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (hors tour) (Islam et Afrique noire).
Vidal (Marcel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (hors tour) (Islam et Afrique noire).
Hermand (Pierre), 1er régiment de marche du Tchad (méhariste).

Lieutenant.

M. Ribot (Louis), 21e régiment d'infanterie coloniale (hors tour) (Afrique noire).

IV. — Embarquement à partir du 25 juillet 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Lieutenants-colonels.

MM.
Pougeart-Dulimbert (Maurice), état-major de la subdivision de Toulon (breveté d'état-major).
Bain (Paul), 8e bataillon d'infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Marsac (Jean), commandement supérieur des transmissions de l'armée de terre (transmissions).

Capitaines.

MM.
Paquet (Gilbert), 8e bataillon d'infanterie coloniale.
Olive (Paul), 21e régiment d'infanterie coloniale (hors tour) (stage information section Afrique).

Lieutenants.

MM.
Berjot (Charles), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Beidis (Paul), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Richert (Raymond), 21e régiment d'infanterie coloniale (transmissions).

b) **Artillerie coloniale.**

Capitaines.

MM.
Poupault (Maurice), 1/1er régiment d'artillerie coloniale.
Prévost (Pierre), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Hellegouarc'h (Adolphe), 1/1er régiment d'artillerie coloniale.
Moinaux (Henri), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.
Passerat de Silans (Michel), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Julien (Philippe), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.
Osuna (Michel-Ricard), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Dubois (Gilbert), 1/1er régiment d'artillerie coloniale.

c) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOMOBILISTE

Lieutenant.

M. Moutarde (René), école d'application du matériel.

CONTRÔLEUR D'ARMES

Sous-lieutenant.

M. Devianne (Albert), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

d) **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Boulinguez (Paul), direction centrale de l'intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Lebegue (Félix), centre de comptabilité des troupes coloniales dans la métropole.

e) **Service de santé colonial.**

Pour servir hors cadres.

MÉDECINS

Commandants.

MM.
Giraud (André), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris.
Peyrusse (Paul), direction du service de santé de la 1re région militaire.

V. — Embarquement à partir du 25 août 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

MM.
Delobel (Fernand), 3e régiment d'infanterie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement).
Marchadour (Corentin), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Aubenque (Henri), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Lieutenants.

MM.
Major (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Mourey (Paul), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Jean (Henri), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

b) **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. Gardey (Pierre), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

c) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

Conducteur de travaux.

Commandant.

M. Bossuat (Henri), direction du génie de la 9e région militaire.

d) **Chancellerie coloniale.**

Sous-lieutenant.

M. Cariley (Marcel), direction des troupes coloniales.

e) **Service de santé colonial.**

Pour servir hors cadres.

MÉDECIN

Commandant.

M. Forces (Emile), 21e régiment d'infanterie coloniale.

VI. — Embarquement à partir du 10 septembre 1950.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Revel (Henri), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (stage d'information sur l'Afrique noire).

VII. — Embarquement à partir du 25 septembre 1950.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Le Goff (Marcel), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

ANNULATIONS DE DÉSIGNATION COLONIALE

1° Est annulée la désignation pour servir hors cadres en Afrique occidentale française parue au *Journal officiel* du 25 novembre 1949, de M. le médecin capitaine du service de santé colonial Crozafon (Charles), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales détaché à l'hôpital militaire Percy, à Clamart. Cet officier est désigné pour servir hors cadres en Afrique équatoriale française.

2° Est annulée la désignation pour servir en Afrique occidentale française, parue au *Journal officiel* du 25 décembre 1949, de M. le chef de bataillon d'infanterie coloniale Texier (Albert), du 3e régiment d'infanterie coloniale, maintenu à son corps (régularisation).

B. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 25 juin 1950.

Service de santé colonial.

Pour servir hors cadres.

MÉDECINS

Commandant.

M. Marcotorchino (Victor), école d'application du service de santé des troupes coloniales (médecin capitaine au tableau d'avancement) (pour servir au Cameroun).

Capitaines.

MM.

Viale (Marcel), direction du service de santé de la 9e région militaire (pour servir au Cameroun).

Crozafon (Charles), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'hôpital militaire Percy, à Clamart (précédemment désigné pour l'A. O. F., n'a pas rejoint).

II. — Embarquement à partir du 25 juillet 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Baud (Roger), direction du personnel militaire de l'armée de terre.

Capitaine.

M. Herriot (Roger), régiment colonial de chasseurs de chars.

Lieutenant.

M. Thibaudeau (Paul), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

b) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ADMINISTRATIF

Capitaine.

M. Quere (Georges), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

BOIS ET FER

Lieutenant.

M. Causse (André), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

TRANSMISSIONS

Sous-lieutenant.

M. Chizat (Bernard-Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.

c) **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenant

M. Lacotte (Jean), intendance des colonies, Marseille.

d) **Service de santé colonial.**

Pour servir « hors cadres ».

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Beclais (Gilbert), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (pour servir au Cameroun).

III. — Embarquement à partir du 25 août 1950.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Bancelin (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Pour servir « hors cadres ».

M. Carrugi (Antoine), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (fonctions politiques et administratives).

IV. — Embarquement à partir du 10 septembre 1950.

Pour servir « hors cadres ».

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Ferry (Hubert), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (fonctions politiques et administratives, stage d'information, section Afrique).

ANNULATION DE DÉSIGNATION COLONIALE

Est annulée la désignation pour servir en Afrique équatoriale française (au titre des hydro-carbures) avec embarquement à partir du 25 juin 1950, parue au *Journal officiel* du 28 avril 1950, de M. le capitaine d'artillerie coloniale Andreani (Paul), du 1/1er régiment d'artillerie coloniale. Cet officier est désigné pour servir en Afrique occidentale française.

C. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

I. — Embarquement à partir du 25 juin 1950.

Service de santé colonial.

Pour servir « hors cadres ».

MÉDECINS

Commandants

MM.

Touzin (Marie), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

Thevenin (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

II. — Embarquement à partir du 25 juillet 1950.

a) **Service de santé colonial.**

Pour servir « hors cadres ».

MÉDECIN

Commandant.

M. Rouquette (Roger), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

b) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

CONTRÔLEUR D'ARMES

Lieutenant.

M. Bradier (Robert), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. Lucet (Robert), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

III. — Embarquement à partir du 25 août 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Cordoliani (Raymond), ministère de la France d'outre-mer.

b) **Artillerie coloniale.**

Sous-lieutenant.

M. Trendel (Albert), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

IV. — Embarquement à partir du 25 octobre 1950.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOMOBILISTE

Commandant.

M. Queffeulou (Claude), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

D. — **POUR SERVIR A LA COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

I. — Embarquement à partir du 25 juillet 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Pour servir « hors cadres ».

Lieutenant.

M. d'Escrienne (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars (hors tour)

b) **Artillerie coloniale.**

Sous-lieutenant.

M. Kervella (André), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (au titre S. M. B. C. automobiliste).

c) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ADMINISTRATIF

Lieutenant.

M. Lepron (Emile-Roger), établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies, Marseille.

AUTOMOBILISTE

Lieutenant.

M. Terrin (Baptistin), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux détaché à la section technique de l'armée.

II. — Embarquement à partir du 25 août 1950.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Manach (Marcel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

E. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

I. — Embarquement à partir du 15 mai 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Colonel.

M. Labadie (Maurice), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, volontaire) (régularisation).

II. — Embarquement à partir du 1er juin 1950.

Artillerie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Monseau (Maurice), section technique de l'armée (régularisation).

III. — Embarquement à partir du 10 juin 1950.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Lorcery (Marcel), intendance de la 1re région militaire (hors tour, volontaire) (régularisation).

IV. — Embarquement à partir du 15 juin 1950.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Hubiche (Charles), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.

V. — Embarquement à partir du 25 juin 1950.

Infanterie coloniale.

Lieutenants.

MM.

Carrie (Léon), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (hors tour, volontaire) (encadrement 7e bataillon colonial de commandos parachutistes).

Puijanne (Georges), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (hors tour, volontaire) (encadrement détachement P. 3).

VI. — Embarquement à partir du 1er juillet 1950.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Husson (Jean), école supérieure de guerre, dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (hors tour, volontaire), breveté d'état-major.

VII. — Embarquement à partir du 10 juillet 1950.

a) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOMOBILISTE

Capitaine.

M. Perrin (Charles), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

b) **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Bion (Marcel), centre de comptabilité des troupes coloniales dans la métropole.

VIII. — Embarquement à partir du 25 juillet 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Alain (Marie), école supérieure de guerre, dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (régularisation) (breveté d'état-major).

Capitaines.

MM.

Legrand (Michel), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (encadrement du 2e bataillon colonial de commandos parachutistes).

Lagarde (Jean), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole (hors tour, volontaire).

Lieutenants.

MM.

Nuty (Etienne), 24e régiment d'infanterie coloniale (hors tour, volontaire).

Henry (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale (hors tour, volontaire).

Henry (Charles), 8e bataillon d'infanterie coloniale (hors tour, volontaire).

b) **Artillerie coloniale.**

Sous-lieutenant.

M. Gollmann (Arthur), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (au titre service des matériels et bâtiments coloniaux, automobile).

c) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. Durand (Louis), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

d) **Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.**

Lieutenant.

MM.

Halot (Victor), 8e bataillon d'infanterie coloniale.

Merle (Raoul), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

e) **Intendance coloniale.**

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenants.

MM.

Poindron (André), intendance de la 1re région militaire.

Sene (Marcel), intendance de la 3e région militaire.

f) **Service de santé colonial.**

Pour servir dans les cadres.

MÉDECINS

Capitaines.

MM.

Mathieu (Maurice), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Breteau (Guy), 4e régiment d'infanterie coloniale.

IX. — Embarquement à partir du 15 août 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Chefs de bataillon.

MM.

Jodin (Robert), école supérieure de guerre, dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (régularisation) (breveté d'état-major.

Robbaz (Claude), école supérieure de guerre, dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (régularisation) (breveté d'état-major).

Panier (Henri), état-major de la 1re région militaire (hors tour, volontaire).

b) **Artillerie coloniale.**

Lieutenants-colonels.

MM.

Grapin (Henri), école supérieure de guerre (D.I.T.C., annexe de Paris) (régularisation) (breveté d'état-major).

Nolde (André), école supérieure de guerre (dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris) (régularisation) (breveté d'état-major).

X. — Embarquement à partir du 25 août 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Hervé (René), bureau de garnison de Casablanca.

Lieutenants.

MM.

Lacheze (Louis), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Gibaud (Louis), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (hors tour, volontaire).

Paris-Leclerc (Guy), 1er régiment d'infanterie coloniale.

b) **Artillerie coloniale.**

Sous-lieutenant.

M. Massat (Olivier), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

c) **Adjoint administratif des corps de troupe coloniaux.**

Lieutenant

M. Valli (Dominique), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (hors tour volontaire).

XI. — Embarquement à partir du 1er septembre 1950.

Infanterie coloniale.

Sous-lieutenant de réserve

M. Schild (Fernand), dépôt des isolés des troupes coloniales (admis à servir en situation d'activité, régularisation).

XII. — Embarquement à partir du 10 septembre 1950.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Poma (Emile), 24e régiment d'infanterie coloniale.

Lieutenant

M. Branson (Jacques), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

XIII. — Embarquement à une date à fixer ultérieurement.

Infanterie coloniale.

Lieutenant de réserve.

M. Laine (Gilbert), dépôt des isolés des troupes coloniales (admis à servir en situation d'activité) (régularisation).

XIV. — Embarquement à partir du 25 septembre 1950.

Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Meiffre (Jean), état-major de l'artillerie des troupes du Maroc (régularisation).

Capitaine.

M. Ronquet (Gabriel), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

ANNULATION DE DÉSIGNATIONS COLONIALES

Sont annulées les désignations pour l'Extrême-Orient des officiers ci-après:

1° De M. le capitaine d'infanterie coloniale Pichereau, du C. I. T. C. M., maintenu à son corps;

2° De MM. les lieutenants d'infanterie coloniale Tommasi (Yvon), de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, et Tasso (Paul), du dépôt des isolés des troupes coloniales, maintenus à leurs corps.

Et des officiers du service de santé colonial ci-après:

1° De M. le médecin lieutenant-colonel de réserve Fagalde (Georges), parue au *Journal officiel* du 28 avril 1950 (régularisation);

2° De M. le médecin capitaine Mayeux (Jacques), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, parue au *Journal officiel* du 28 janvier 1950, permutant avec M. le médecin capitaine Voelckel, qui sera désigné ultérieurement (régularisation);

3° De M. le médecin capitaine Bareille (Max), du 1er régiment d'infanterie coloniale, parue au *Journal officiel* du 28 janvier 1950, placé en disponibilité.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 25 juillet 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Sergents-majors.

Gaborlaud (André), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Girodon (Narcisse), 24e régiment d'infanterie coloniale.
Personne (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Sergents-chefs.

Grelaud (Michel), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Lebris (Henri), 8e bataillon d'infanterie coloniale.
Moullec (Alfred), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Farines (Henri), 24e régiment d'infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	SERGENTS	TROUPE
1er régiment d'infanterie coloniale.....	(1) 5	(1) 25
3e régiment d'infanterie coloniale.....	(1) 2	(1) 3
4e régiment d'infanterie coloniale.....	5	8
24e régiment d'infanterie coloniale.....	(1) 1	(1) 20
Dépôt des isolés des troupes coloniales.....	1	2
Annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris.....	1	
8e bataillon d'infanterie coloniale.....	5	(1) 15
Régiment de marche du Tchad.....	(1) 5	(1) 20
Corps des télégraphistes coloniaux.....	5	

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant de la réserve et engagés ou rengagés pour ce territoire.

b) **Musiciens.**

Sergents.

Basile (Edmond), 4e régiment d'infanterie coloniale.

CLAIRON

Caporal-chef.

Louveau (Albert), 1er régiment d'infanterie coloniale.

c) **Arme blindée.**

Adjudant.

Spiegel (Robert), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.

Sergent-major.

Willemin (Adrien), régiment colonial de chasseurs de chars.

Sergents-chefs.

Fanon (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.
Bardel (Henri), régiment colonial de chasseurs de chars.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

CORPS	SERGENTS	HOMMES de troupe.
Régiment colonial de chasseurs de chars....	4	10
Centre d'instruction colonial de l'arme blindée	4	25

e) **Télégraphistes coloniaux.**

Adjudant-chef.

Huot (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: cinq hommes de troupe.

f) Artillerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Danger (Paul), dépôt des isolés des troupes coloniales.
Bernard (Henri), 1/1er régiment d'artillerie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/3e régiment d'artillerie coloniale: deux maréchaux des logis; cinq hommes de troupe.
1/3e régiment d'artillerie coloniale (1): deux maréchaux des logis; quatorze hommes de troupe.
12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale: trois maréchaux des logis.

g) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

MÉCANICIEN D'ARTILLERIE

Monibrun (Eugène), maréchal des logis, 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, B. E.

ARMURIER

Lambert (André), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2.

CHARPENTIER A FER

Humbert (Maurice), adjudant-chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, B. E.
Lenain (Jean-Louis), maréchal des logis, compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. T. 2.

OUVRIER A BOIS

Olmedo (Jean), maréchal des logis chef, centre d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E.

AUTOMOBILISTES

Julian (André), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2.
Chiquet (René), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2.

BATIMENTS DIVERS

Balada (André), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2.
Amar Maklouf, maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2.
Eyraud (Henri), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 (frigoriste).

SURVEILLANTS DE TRAVAUX

Antonini (Jean), adjudant-chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

SANS SPÉCIALITÉ

Bonifay (Antoine), maréchal des logis chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. (surveillant travaux).
Murat (Robert), maréchal des logis, centre d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 (armurier).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux: 18 hommes de troupe.

h) Chancellerie coloniale.

Sergent.

Le Pendu (Marcel) compagnie d'état-major des troupes coloniales.

i) Intendance coloniale.

Sergents.

Antourel (Félix), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.
Briand (Bernard), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.
Marec (Marcel), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

CORDONNIERS

Caporaux ouvriers spécialistes.

Algarra (François), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Silvert (Louis), 3e régiment d'infanterie coloniale.

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant de la réserve et engagés ou rengagés pour ce territoire.

j) Service de santé colonial.

Pour servir « hors cadres », catégorie « Visite ».

Adjudant-chef.

Saccardi (Said), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Sergent-major.

Hamon (Jean), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

Pour servir dans les cadres, catégorie « Visite ».

Sergent.

Holtzer (Aloys), hôpital militaire n° 294.

II. — Embarquement à partir du 25 août 1950.

a) Infanterie coloniale.

Sergent-major.

Teirbrood (Robert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergents-chefs.

Lacoste (Albert), 24e régiment d'infanterie coloniale.
Soubigou (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Boutonnet (Georges), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Routier (René), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.
Rollin (Robert), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.
Vellut (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Lemeur (Guy), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Gaxet (Simon), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Monpeyssin (Louis), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Leroux (Michel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Dachaud (Lucien), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Ginovart (Raymond), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	SERGENTS	TROUPE
3e régiment de tirailleurs sénégalais.....	5	»
15e régiment de tirailleurs sénégalais.....	3	»

b) Artillerie coloniale.

Maréchal des logis chef.

Caillet (Paul), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.
Chamonal (Alfred), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/7e régiment d'artillerie coloniale: deux maréchaux des logis, cinq hommes de troupe.
Régiment d'artillerie coloniale de Tunisie: trois maréchaux des logis.

c) Cadre des agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudant-chef.

Culioli (Jacques), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Adjudant.

Mauffrey (Antoine), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Casablanca.

B. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

I. — Embarquement à partir du 25 juillet 1950.

a) Infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	SERGENTS	TROUPE
1er régiment d'infanterie coloniale.....	(1) 1	»
24e régiment d'infanterie coloniale.....	(1) 2	»
Régiment de marche du Tchad.....	(1) 3	»
8e bataillon d'infanterie coloniale.....	(1) 1	»

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant de la réserve et engagés ou rengagés pour ce territoire.

b) **Télégraphistes coloniaux.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: trois hommes de troupe.

c) **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

Bouquetty (Eugène), 1/1er régiment d'artillerie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/3e régiment d'artillerie coloniale: un maréchal des logis (1).
1/2e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale: un maréchal des logis

d) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

Armurier.

Anzenard (Armand), adjudant-chef, 3e régiment d'infanterie coloniale B. S.

SURVEILLANT DE TRAVAUX

Martin (Henri), adjudant-chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux B. E.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, six hommes de troupe.

e) **Cadre des agents des corps de troupe coloniaux.**

Sergent-major.

D'Erneville (Alfred), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

f) **Service de santé colonial.**

Pour servir hors cadres, catégorie « Visite ».

Adjudant-chef.

Bartzen (Alfred), dépôt des isolés des troupes coloniales

Sergent.

Pigeault (Daniel), section mixte infirmiers militaires des troupes coloniales.

II. — Embarquement à partir du 25 août 1950.

a) **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/7e régiment d'artillerie coloniale: deux maréchaux des logis.

b) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ARMURIER

D'Oriano (Antoine), adjudant, 1/3e régiment de tirailleurs sénégalais, B. S.

c) **Cadre des agents des corps de troupe coloniaux.**

Sergent

Dominici (Baptien), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Casablanca.

d) **Chancellerie coloniale.**

Adjudant.

Mouchet (Roger), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

C. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

I. — Embarquement à partir du 25 juillet 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Golaz (Gaston), dépôt des isolés des troupes coloniales.

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant de la réserve et engagés ou rengagés pour ce territoire.

b) **Télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Ramangalahy (Gabriel), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: six hommes de troupe.

c) **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/2e régiment d'artillerie coloniale: deux maréchaux des logis.
1/3e régiment d'artillerie coloniale (1): un maréchal des logis; trente-deux hommes de troupe.

d) **Service de santé colonial.**

Pour servir hors cadres, catégorie écritures.

Adjudant-chef.

Schleiss (Armand), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

e) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

MÉCANICIEN D'ARTILLERIE

Robert (Julien), adjudant-chef, régiment colonial de chasseurs de chars, B. S.

OUVRIER A FER

Dutko (Albert), maréchal des logis-major, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, B. E.

COMPTABLE

Rivière (Gabriel), adjudant, établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies.

SURVEILLANTS DE TRAVAUX

Peyrouny (René), maréchal des logis chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, B. E.
Jacaszin (Georges), maréchal des logis chef, centre d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E.

SANS SPÉCIALITÉ

Wurthelle (Norbert), maréchal des logis, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, C. A. T. 2 (ouvrier à fer).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux: six hommes de troupe.

II. — Embarquement à partir du 25 août 1950.

Artillerie coloniale.

Adjudants.

Alliaga (Pierre), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Casablanca.
Ribet (René), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Casablanca.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/7e régiment d'artillerie coloniale; trois maréchaux des logis.
Regiment d'artillerie coloniale de Tunisie: trois maréchaux des logis.

D. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

I. — Embarquement à partir du 25 juillet 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudants.

Phaure (Aimé), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Kubiak (Jean), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux.

Sergent-major.

Richaume (Maurice), dépôt des isolés des troupes coloniales.

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant de la réserve et engagés ou rengagés pour ce territoire.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	SERGENTS	TROUPE
4e régiment d'infanterie coloniale.....	1	»
21e régiment d'infanterie coloniale.....	2	»
Annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris.....	1	3

b) **Télégraphistes coloniaux.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: cinq hommes de troupe.

c) **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

4/2e régiment d'artillerie coloniale: deux hommes de troupe.
42e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale: deux hommes de troupe.

d) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

SURVEILLANTS DE TRAVAUX

Richon (Victor), maréchal des logis chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, B. E.

AUTOMOBILISTES

Bollotte (René), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, C.A.T. 2.

e) **Cadre des agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant.

Paris (Raymond), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

Sergent-major.

Ferran (Paul), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux.

f) **Intendance coloniale.**

Sergent-major.

Huchard (Lucien), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

II. — Embarquement à partir du 25 août 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudant.

André (René), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergents-chefs.

Refregier (Marc), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Reynard (André), 3e régiment de tirailleurss sénégalais.

b) **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/7e régiment d'artillerie coloniale: deux hommes de troupe.

E. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

I. — Embarquement à partir du 25 juillet 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	TROUPE
1er régiment d'infanterie coloniale.....	5
4e régiment d'infanterie coloniale.....	2
24e régiment d'infanterie coloniale.....	5
8e bataillon d'infanterie coloniale.....	9

b) **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/3e régiment d'artillerie coloniale: un maréchal des logis.

II. — Embarquement à partir du 25 août 1950.

Artillerie coloniale.

Maréchal des logis chef.

Battle (Joseph), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

F. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Embarquement à parti du 25 juillet 1950.

Chancellerie coloniale.

Sergent-chef.

Baurens (Roger), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

G. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

I. — Embarquement à partir du 15 juin 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Gaudy (Jean-Baptiste), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.

II. — Embarquement à partir du 25 juin 1950.

Service de santé colonial.

Catégorie visite.

Adjudant-chef.

Le Torrec (Jean), hôpital militaire 294.

Sergent-chef.

Rioual (Alexis), hôpital militaire 294.

Catégorie « Ecritures ».

Adjudant-chef.

Parrel (Claude), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

III. — Embarquement à partir du 10 juillet 1950.

Intendance coloniale.

TAILLEURS

Sergents ouvriers spécialistes.

Labauze (René), 1/1er régiment d'artillerie coloniale.
Guidoni (Dominique), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

CORDONNIERS

Sergent-chef maître ouvrier.

Feuvrier (Maurice), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergent ouvrier spécialiste.

Sonnemoser (Emile), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

Caporal ouvrier spécialiste.

Bavarin (Léon), 3e régiment d'infanterie coloniale.

IV. — Embarquement à partir du 25 juillet 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Sabiani (François), dépôt des isolés des troupes coloniales.

Adjudants.

Rouxel (Jean-Louis), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Vergne (Maurice), 21e régiment d'infanterie coloniale.
Matheron (Lucien), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Moine (Louis), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.

Bouhour (Emilien), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Levaque (Jacques), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Bigue (Georges), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Pierre François (Denis), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris.
Marchal (Jean), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Cathala (Henri), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Meugnier (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Sergents-chefs.

Barrelet (Yves), centre d'instruction colonial de l'armé blindée.
Millorit (Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Jard (André), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Nogues (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales.
Leguillou (Germain), régiment de marche du Tchad.
Comiti (Robert), régiment de marche du Tchad.
Mitsch (Pierre), régiment de marche du Tchad.
Benechet (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Agueli (Victor), régiment de marche du Tchad.
Derelle (Paulin), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Marenghi (Jean), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Bernaerts (Marcel), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Grandjean (André), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Etienne (Daniel-Charles), 8e bataillon d'infanterie coloniale.
Lamoise (Louis), régiment de marche du Tchad.
Auguste (Roger), 1er régiment d'infanterie coloniale.

b) Arme blindée.

Sergent-chef.

Selgle (Guy), régiment colonial de chasseurs de chars.

c) Artillerie coloniale.

Adjudant.

Messager (Henri)), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.

d) Intendance coloniale.

Sergent.

Vignais (Lucien), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

f) Service de santé colonial,

Catégorie « Visite »,

Sergents-chefs.

Sanson (Robert), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.
Raulet (Charles), dépôt des isolés des troupes coloniales.

V. — Embarquement à partir du 25 août 1950.

a) Infanterie coloniale.

Adjudants.

Courbet (Arthur), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Peyruchat (Alexis), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Francke (Robert), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergents-chefs.

Dodet (Gilbert), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Jaros (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Gambini (Ange), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.
Gaborit (Raymond), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Papin (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Dominguez (Albert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

b) Chancellerie coloniale.

Adjudant-chef.

Pistol (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 50-585 du 25 mai 1950 fixant la nomenclature des prix de vente à l'intérieur des cigares de la Havane.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret du 31 juillet 1926;

Vu la loi du 7 août 1926, ayant pour objet la création d'une caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale et d'amortissement de la dette publique;

Vu le décret du 13 août 1926 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 août 1926;

Vu l'avis donné par le conseil d'administration de la caisse autonome d'amortissement dans sa séance du 25 avril 1950,

Décrète:

Art. 1er. — La nomenclature des prix de vente à l'intérieur des tabacs fabriqués d'importation mis à la disposition des consommateurs par la régie est modifiée conformément aux indications contenues dans le tableau ci-joint en ce qui concerne les cigares de la Havane.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mai 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Nomenclature des prix de vente à l'intérieur des tabacs fabriqués d'importation.

NATURE DES PRODUITS	NUMÉROS de série.	PRIX DE VENTE aux consommateurs par kilogramme (poids vénal).
		francs.
Cigares provenant de la Havane.	1	100.000
	2	97.500
	3	95.000
	4	92.500
	5	90.000
	6	87.500
	7	85.000
	8	82.500
	9	80.000
	10	77.500
	11	75.000
	12	72.500
	13	70.000
	14	67.500
	15	65.000
	16	62.500
	17	60.000
	18	57.500
	19	55.000
	20	52.500
	21	50.000
	22	47.500
	23	45.000
	24	42.500
	25	40.000
	26	37.500
	27	35.000
	28	32.500
	29	30.000
	30	27.500
	31	25.000
	32	22.500
	33	20.000

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 26 mai 1950 chargeant le ministre d'Etat, chargé de l'information, de l'intérim du ministère de la France d'outre-mer.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pierre-Henri Teitgen, ministre d'Etat, chargé de l'information, est chargé de l'intérim du ministère de la France d'outre-mer pendant l'absence de M. Jean Letourneau.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mai 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Nomination du directeur adjoint de l'école nationale de la France d'outre-mer.

Par arrêté en date du 26 mai 1950, M. Rouvillois (Pierre), administrateur de 1re classe des colonies, est nommé directeur adjoint de l'école nationale de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Bouteille (Paul), nommé directeur de cet établissement.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret portant attribution de la médaille de la Famille française.

(Deuxième promotion de 1949.)

Deuxième rectificatif aux annexes du *Journal officiel* des 9, 10 et 11 février 1950 (pagination spéciale F. F.):

Page 11, 2e colonne, 62e ligne, sous la rubrique Médaille d'argent, entre Lebert, née Faucher (Charlotte), à Graçay; 9 enfants, et Rasle, née Girault (Renée), à Neuvy-Deux-Clochers; 8 enfants, intercaler: « Leger, née Ruelle (Albertine), à Sens-Beaujeu; 8 enfants ». (Figure par erreur page 12, 1re colonne, 8e ligne, sous la rubrique Médaille de bronze, avec 7 enfants.)

Page 12, 1re colonne, 8e ligne, supprimer: « Leger, née Ruelle (Albertine), à Sens-Beaujeu; 7 enfants ». (Doit figurer page 11, 2e colonne, 62e ligne, sous la rubrique Médaille d'argent, avec 8 enfants.)

Page 21, 1re colonne, 20e ligne, supprimer: « Hourteaut, née Prézat (Irma), à Ludon-Médoc; 6 enfants ». (Figure déjà dans la première promotion de 1942.)

Décret portant attribution de la médaille de la Famille française.

(Première promotion de 1950.)

Rectificatif aux annexes du *Journal officiel* des 5, 7 et 9 mai 1950 (pagination spéciale F. F.):

Page 91, 1re colonne, 36e ligne, au lieu de: « Drapienski », lire: « Drapiewski »; 2e colonne, 38e ligne, au lieu de: « Hippolyte », lire: « Saint-Hippolyte ».

Page 97, 2e colonne, 5e ligne, au lieu de: « Liginiac », lire: « Ligneyrac ».

Page 103, 2e colonne, 71e ligne, au lieu de: « Vaufrey », lire: « Châtillon-sous-Maîche ».

Page 104, 2e colonne, 10e ligne, au lieu de: « Ponsas », lire: « Saint-Bonnet-de-Valclérieux ».

Page 108, 1re colonne, 15e ligne, au lieu de: « Moussac », lire: « le Caillar ».

Page 117, 2e colonne, 8e ligne, au lieu de: « Plusquellec », lire: « Plusquelle ».

Page 119, 1re colonne, 11e ligne, au lieu de: « Berghoux », lire: « Berchoux »; 14e ligne, au lieu de: « Courline », lire: « Courtine »; 17e ligne, au lieu de: « Dranais », lire: « Dramais »; 51e ligne, au lieu de: « Bouriler », lire: « Bourlier »; 68e ligne, au lieu de: « Marmat », lire: « Marnat »; 2e colonne, 11e ligne, au lieu de: « Calmazel », lire: « Chalmazel ».

Page 121, 1re colonne, 22e ligne, au lieu de: « Jacques », lire: « Jacquet »; 80e ligne, au lieu de: « Le Molf », lire: « Le Mof ».

Page 122, 2e colonne, 43e ligne, au lieu de: « Marvejouls », lire: « Marnejouls »; 51e ligne, au lieu de: « Rossejac », lire: « Ressejac ».

Page 128, 1re colonne, 35e ligne, au lieu de: « (Zélie) », lire: « (Julie) »; 38e ligne, au lieu de: « Féron », lire: « Féroy »; 2e colonne, 67e ligne, au lieu de: « (Clémence) », lire: « (Julie) ».

Page 145, 1re colonne, 16e ligne, sous la rubrique Médaille d'argent, entre Charron, née Forges (Marguerite), à Masle; 8 enfants, et Drault, née Pointeau (Marie), à Mortagne; 9 enfants, intercaler: « Deslandes, née Chanson (Andrée), à Alençon; 8 enfants ». (Figure par erreur, même page et même colonne, à la 72e ligne, sous la rubrique Médaille de bronze.)

Même page, même colonne, 72e ligne, supprimer: « Deslandes, née Chanson (Andrée), à Alençon; 8 enfants ». (Doit figurer, même page et même colonne, à la 16e ligne, sous la rubrique Médaille d'argent.)

Même page, 2e colonne, 52e ligne, entre Golliot, née Lenglet (Madeleine), à Boulogne-sur-Mer; 10 enfants, et Hourriez, née Debethune (Léopoldine), à Auchel; 10 enfants, intercaler: « Hellebois, née Joiko (Jadwiga), à Robecq; 10 enfants ». (Figure par erreur page 146, 1re colonne, 23e ligne, sous la rubrique Médaille d'argent, avec 9 enfants.)

Même page, même colonne, 66e ligne, au lieu de: « Marles », lire: « Marles-les-Mines ».

Page 146, 1re colonne, 23e ligne, supprimer: « Hellebois, née Joiko (Jadwiga), à Robecq; 9 enfants ». (Doit figurer page 145, 2e colonne, 52e ligne, sous la rubrique Médaille d'or, avec 10 enfants.)

Même page, même colonne, 33e ligne, au lieu de: « Bac-Saint-Maur », lire: « Sailly-sur-la-Lys »; 2e colonne, 59e ligne, au lieu de: « Bac-Saint-Maur », lire: « Sailly-sur-la-Lys ».

Page 153, 1re colonne, 71e ligne, au lieu de: « (Alide) », lire: « (Alice) »; 83e ligne, au lieu de: « Umbdeneslock », lire: « Umbdenstock ».

Page 162, 1re colonne, 81e ligne, au lieu de: « Sahurs », lire: « Mont-Saint-Aignan »; 2e colonne, 31e ligne, au lieu de: « Canfourier », lire: « Canfourtier »; 52e ligne, au lieu de: « Déville-lès-Dieppe », lire: « Déville-lès-Rouen »; 71e ligne, au lieu de: « Nouteloup », lire: « Bouteloup ».

Page 163, 1re colonne, 45e ligne, au lieu de: « Lhommel », lire: « L'Hommel ».

Page 167, 2e colonne, 41e ligne, au lieu de: « Demont », lire: « Delmont »; 41e ligne, au lieu de: « Guibot », lire: « Guilbot ».

Page 169, 2e colonne, 63e ligne, au lieu de: « 6 enfants », lire: « 5 enfants »; 81e ligne, au lieu de: « 7 enfants », lire: « 6 enfants ».

Page 171, 1re colonne, 20e ligne, au lieu de: « Saint-Philibert-du-Pont-Chassault », lire: « Saint-Philibert-du-Pont-Charrault ».

Page 172, 2e colonne, 69e ligne, au lieu de: « Châtellière-Châteaumur », lire: Châtelliers-Châteaumur ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 30 mai 1950.

A seize heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de loi de M. Desjardins et plusieurs de ses collègues tendant à adapter la législation des assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières. (Nos 7504-9438-9928. — M. de Sesmaisons, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Suite de la discussion d'urgence de la proposition de loi de M. Fievez et plusieurs de ses collègues tendant à imposer au même titre que les salariés les tisseurs à domicile entrant dans le cadre de l'article 33 du code du travail. (Nos 9619-9996-10044. — M. Lamps, rapporteur.)

4. — Discussion d'urgence du rapport de la commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de loi de M. Dagnin et plusieurs de ses collègues tendant à permettre l'affiliation au régime de sécurité sociale des grands invalides de guerre incapables, du fait de leurs blessures, de se livrer à un travail lucratif. (N° 5229-9458. — M. Mazier, rapporteur.)

5. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Coudray et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à présenter aux membres du Parlement, avant un délai d'un mois, un rapport d'ensemble sur les travaux et les conclusions des commissions départementales d'économies instituées par le décret du 7 juin 1949. (N° 9540.)

6. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Delsonne et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à ne prévoir aucune réduction du crédit global affecté au ministère de l'éducation nationale et au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports. (N°s 9710-9809. — Mme Lempereur, rapporteur.)

7. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Besset et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à verser un secours d'urgence de 50 millions aux 13.500 ouvriers de l'usine Michelin à Clermont-Ferrand (N°s 9766-9791-9797. — M. Besset, rapporteur.)

8. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Thamier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950 en vue d'interdire toute réduction de crédit sur le budget de l'éducation nationale. (N°s 9767 rectifié-9815. — M. Simonnet, rapporteur.)

9. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Duveau et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires retraités ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A. d'un indice de correction équivalent à celui dont bénéficient les fonctionnaires en activité de service dans les mêmes territoires. (N°s 9802-9931. — M. Hamani Diori, rapporteur.)

10. — Discussion d'urgence, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à fixer les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires. (N°s 9685-9862-9968. — M. Lamine-Guèye, rapporteur.)

11. — Discussion d'urgence du rapport de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi de M. Lefèvre-Pontalis tendant à régulariser la situation des assesseurs en place dans les sections composant les tribunaux paritaires cantonaux et d'arrondissement en modifiant la loi n° 50-14 du 12 janvier 1950 relative à l'article 6 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 et à l'article 2 de la loi du 13 avril 1946 sur le statut du fermage. (N°s 9768-9814. — M. Lamarque-Cando, rapporteur.)

12. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Maurice Guérin et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à développer les centres de formation professionnelle accélérée, notamment par le maintien et le rétablissement de l'intégralité des crédits prévus au budget de 1950. (N°s 9861-10050. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.)

13. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion du rapport de la commission des pensions sur la proposition de loi de M. Le Coutaller et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 2, 9 et 27 de la loi n° 49-1097 du 2 août 1949 portant réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat titulaires de la loi du 21 mars 1928. (N°s 9702-9776. — M. Le Coutaller, rapporteur.)

14. — Discussion d'urgence des propositions de résolution: 1° de M. Viatte tendant à inviter le Gouvernement à protéger l'industrie française de la taille du diamant; 2° de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à prendre immédiatement toutes mesures utiles pour assurer la sauvegarde de l'industrie française de la taille du diamant. (N°s 9855-9955-10059. — M. Gaston Julian, rapporteur.)

15. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. André Marty et plusieurs de ses collègues tendant à assurer aux lock-outés de la S. N. E. C. M. A. une indemnité égale aux trois quarts de leur salaire habituel. (N° 9821.)

16. — Discussion d'urgence, en deuxième lecture, de la proposition de loi prorogeant le délai de rachat des cotisations d'assurances sociales prévu par la loi n° 48-1307 du 23 août 1948 tendant à adapter les législations de sécurité sociale à la situation des cadres. (N°s 9935-10001. — M. Viatte, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. N°s 8337-8126-9215-9521-9546-9727-9917-9918-10035-10015. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Intérieur. — M. Pierre Truffaut, rapporteur.

Séances du mardi 30 mai 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Bourgès-Maunoury, jusques et y compris M. Cadi.

Tribunes. — Depuis M. Viard, jusques et y compris M. Airoldi.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mardi 30 mai 1950, à seize heures:

I. — Projet de loi (n° 8337) et lettres rectificatives relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et projet de loi (n° 8000) relatif au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (travaux neufs, subventions et participations en capital. (Industrie et commerce. — M. Blocquaux, rapporteur.)

II. — Projet de décret à prendre en application de l'article 7 de la loi n° 50-388 du 2 avril 1950, en vue d'autoriser les ministres à disposer sur leur budget de diverses sommes en excédent de celles qui ont été provisoirement réparties par la loi n° 50-388 du 2 avril 1950 susvisée et par le décret d'application n° 50-300 du 3 avril 1950:

Industrie et commerce. — M. Blocquaux, rapporteur.

Marine marchande. — M. Mitterrand, rapporteur.

Agriculture. — M. Abelin, rapporteur.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 30 mai 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au déclassement d'une partie du domaine de la fortification de la place de Bordj-Bou-Arreridj (Algérie). (N°s 236 et 305, année 1950. — M. Rogier, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Henri Maupoil expose à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme que l'industrie de construction du matériel ferroviaire se trouve dans une situation grave faute de commandes et de régularité dans les commandes; que l'industrie de réparation soumise à la concurrence des ateliers de la Société nationale des chemins de fer français se trouve dans une situation tout aussi sérieuse; et demande quelle politique il entend mener à l'égard de cette branche de l'industrie française. (N° 129.)

II. — Mme Devaud signale à M. le ministre de la justice les regrettables incidents auxquels a donné lieu une récente inspection de la maison centrale de Lambèze et lui demande quelles mesures il entend prendre pour en éviter le retour. (N° 131.)

III. — M. Bouquerel signale à M. le ministre de l'agriculture l'émotion soulevée dans les milieux agricoles par le décret n° 50-511 du 30 avril 1950, qui modifie une nouvelle fois les règles de fixation du prix des céréales et lui demande quelles raisons l'ont conduit à envisager un tel changement, qui risque de provoquer un manque de confiance parmi les producteurs de céréales. (N° 133.)

IV. — M. Boulange demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale quelles mesures il compte prendre pour supprimer l'injustice flagrante qui consiste à conserver la notion périmée des zones de salaires pour l'attribution des allocations familiales. (N° 134.)

V. — M. Léger attire l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur les difficultés sérieuses de trésorerie causées à certains importateurs par le payement qu'ils ont dû effectuer de la taxe à la production, à l'acquittement et à la vente, lors de l'arrivée des premiers cafés achetés au Brésil, et demande si des mesures particulières ne pourraient être envisagées afin de remédier à cette situation. (N° 135.)

3. — Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République. (N°s 251 et 322, année 1950. — M. Léger, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant attribution d'un édifice cultuel au directoire d'Alsace et de Lorraine de l'église évangélique de la confession d'Augsbourg. (N°s 199 et 337, année 1950. — M. Zussy, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties). (N°s 262 et 326, année 1950. — M. Pellenc, rapporteur; et n° 347, année 1950. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Chochoy, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission de l'intérieur (administration

générale, départementale et communale, Algérie). — M. Soldani, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Georges Laffargue, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis Mme Marie Roche, jusques et y compris M. Sid-Cara Chérif.

Tribunes. — Depuis M. Nouhoum Sigué, jusques et y compris M. Avinin.

Commission des affaires étrangères.

Séance du vendredi 26 mai 1950.

Présents. — Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), MM. Carcassonne, Chazette, Coty (René), Debré, Jacques-Destrée, Lelant, Moulet (Marius), Ou Rabah (Abdelmadjid, Pernot (Georges), Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Torrès (Henry), Yver (Michel).

Excusés. — MM. Bolifraud, Brizard, Pinton, Reveillaud.

Suppléants. — MM. Bousch (de M. Lassagne), le général Corniglion-Molinier (de M. Westphal), Léo Hamon (de M. Gaiuing).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Maroger (au titre de la commission des finances).

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 31 mai 1950, à seize heures (local n° 217):

I. — Comptes rendus des manœuvres navales de méditerranée et de la visite d'une délégation à la Z. O. I. A. I. (MM. Alric, Boulangé, Voyant, le président).

II. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 321, année 1950) de M. Chochoy sur l'admission dans la gendarmerie de jeunes gens n'ayant pas accompli de service militaire.

III. — Projet de rapport de M. Aubé sur la proposition de loi (n° 245, année 1950) relative à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires.

IV. — Examen éventuel du budget militaire 1950, sections air et marine.

La commission des finances se réunira le mercredi 31 mai 1950, à quinze heures (local de la commission):

Projet de loi relatif aux dépenses militaires pour l'exercice 1950 (section commune) (N°s 8375, 9360, 9682, A. N.; n° 313, année 1950, C. R. — Rapporteur: M. Boudet.

Projet de loi autorisant la cession de l'immeuble domanial « Parc de la Bretonnière » (N°s 3123, 9223, A. N.; n° 169, année 1950, C. R. — Rapporteur: M. Boudet.)

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mardi 30 mai 1950, à quatorze heures quinze (local n° 215):

Examen du projet de loi (n° 262, année 1950) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties) en ce qui concerne les territoires d'outre-mer (rapport n° 326 de M. Pellenc).

Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le mardi 30 mai 1950, à quatorze heures quarante-cinq (local n° 221):

Examen des propositions de résolution (n°s 341, 350 et 351, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide:

1° A la commune d'Orly sinistrée par la tornade du 20 mai 1950;

2° Aux victimes des inondations du Pas-de-Calais;

3° Aux victimes des orages de grêle qui ont eu lieu le 23 mai dans le département du Nord.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mardi 30 mai 1950, à quatorze heures trente (local n° 202):

I. — Rapport de M. Charlet sur le projet de loi (n° 279, année 1950) modifiant l'article 135 du code d'instruction criminelle (délais en matière de recours contre les ordonnances du juge d'instruction).

II. — Désignation, à titre officieux, d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 237, année 1950) portant modification de l'article 1er de l'acte dit loi du 2 septembre 1941 sur la protection de la naissance et constatation de la nullité de l'acte dit loi du 18 décembre 1941.

III. — Désignation de rapporteurs pour:

1° La proposition de loi (n° 336, année 1950) tendant à modifier les articles 381 et 386 du code pénal (aggravation des pénalités en matière de vol);

2° La proposition de loi (n° 345, année 1950) tendant à l'abrogation de la loi du 22 juin 1886 relative aux membres des familles ayant régné en France.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le mardi 30 mai 1950, à seize heures (local n° 202).

Examen du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950. (Prêts et garanties. — Art. 2: prêts à la compagnie nationale Air-France).

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) se réunira le mercredi 31 mai 1950, à dix heures (local n° 217):

I. — Projet de rapport de M. Auberger sur la proposition de loi (n° 310, année 1950) établissant le statut des déportés du travail.

II. — Projet de rapport de M. Yver sur la proposition de loi (n° 339, année 1950) tendant à établir le statut du réfractaire.

La commission du ravitaillement et des boissons se réunira en commun avec la commission de la famille, de la population et de la santé publique, le mercredi 31 mai 1950, à seize heures (local n° 207):

Examen de la proposition de loi (n° 173, année 1950) tendant à réglementer l'emploi de certains produits d'origine végétale dans les boissons non alcooliques en vue de protéger la santé publique (rapport n° 321, année 1950, de M. Paget).

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 30 mai 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponse du Gouvernement à la question orale suivante:

M. Laurent-Eynac demande à M. le président du conseil des ministres de vouloir bien faire connaître à l'Assemblée de l'Union française les raisons qui, après que sont entrés en application les accords signés par la République française avec les Etats associés du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos, après les conventions franco-vietnamiennes sur la représentation diplomatique et la défense commune, empêchent encore le Gouvernement de constituer le haut conseil de l'Union française créé par la Constitution, organisé par la loi, et comment peut s'expliquer le retard incompréhensible apporté à la mise en œuvre des organes constitutionnels de l'Union française, retard gravement préjudiciable aux intérêts et à l'avenir d'une conception fédérale à laquelle la République avait attaché son nom et qu'elle ne semble plus vouloir défendre devant l'opinion et les compétitions du monde.

2. — Discussion de la proposition de M. Juge tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à modifier l'article 55 du règlement. (N°s 14 et 116, année 1950. — M. Paul Simon, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Catrice et des membres du mouvement républicain populaire, tendant à demander au Gouvernement de la République française: 1° de ratifier au nom de toute l'Union française, après accord avec les Etats associés et protégés, la convention internationale sur le génocide; 2° d'intervenir auprès de l'O. N. U. pour que soit élaboré un texte complémentaire sur le génocide culturel. (N°s 291, année 1949, et 75, année 1950. M. Le Brun-Kéris, rapporteur, et n° 80, année 1950, avis de la commission des affaires culturelles. — M. Jousselin, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de MM. Antonini, Boussenot, Monnet, Delmas, Djim Momar Gueye, Borrey, Zinsou, Babakar Diop, Gentet, Gervain, Ebédé et Schock tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi déterminant le mode de fixation de la parité du franc C. F. A. (N°s 92 et 111, année 1950. — M. Sylvestre, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Teitau, rapporteur.)

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 25 mai 1950.

Présents. — MM. Boussenot, Charlier, Comili, Georges, Gueye Momar Djim, Laforest, Moreux (René), Schmitt, Tétau, Thémia, Vendenboomgaërde.

Excusés. — MM. Aubert, Bocher, Egretaud, Estèbe, Meyer, Mignot, Montrat, Nguyen Huu Thuan, Nignan, Perier, Reverbori, Rosfelder, Sim Var, Sousatte, Souvannavong Pheng, Tran Thien Vang.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Giard), Tétau (de M. Piéri), Schmitt (de M. Vignes).

Seance du vendredi 26 mai 1950.

Présents. — MM. Georges, Gueye Momar Djim, Schmitt, Souvannavong Pheng, Thémis, Vendenboomgaërde, Vignes.

Excusés. — MM. Aubert, Bocher, Boussenot, Charlier, Comiti, Egretaud, Estèbe, Giard, Laforest, Meyer, Montrat, René Moreux, Nguyen Huu Thuan, Nignan, Perier, Piéri, Reverbori, Rosfelder, Sim Var, Sousatte, Tran Thien Vang.

Suppléants. — MM. Georges (de M. Mignot), Ebédé (de M. Tétau).

Commission des affaires financières.

Séance du jeudi 25 mai 1950.

Présents. — MM. Antonini, Bolnix-Basset, Charlier, Comili, Delmas (Louis), Diarra Tiemoko, Ebédé, Léon, Moreux (René), Pann Yung, Sylvestre, Thémia, Vendenboomgaërde.

Absents. — MM. Boukheloua, Diop Babakar, Ouedraogo, Sar Diavar, Thomas (Jean-Marie).

Excusés. — MM. Cornet, Darlan, Mitterrand, Piot, Tubert (Général).

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Michard-Pellissier), Delmas (de M. Blachette), Ebédé (de M. Coquart), Pann Yung (de M. Soh Chhong), Thémia (de M. de Perelli).

Convocations de commissions.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 31 mai 1950, à dix heures trente (local n° 120), à Versailles:

I. — Examen du rapport de M. Piéri sur la proposition (n° 31, année 1950), tendant à établir la parité des traitements à tous les échelons entre les juges de paix algériens et métropolitains et à élargir les cadres algériens dans les classes supérieures.

II. — Eventuellement: poursuite de l'examen de la proposition de M. Antonini, sur l'envoi d'une mission en Afrique occidentale française en vue d'étudier sur place la question des loyers des locaux à usage commercial et d'habitation.

III. — Poursuite de l'examen du rapport de M. Boisdon sur la demande d'avis (n° 4, année 1950) concernant un projet de loi relatif à l'accession de certains citoyens français à statut civil particulier au statut civil de droit commun.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 31 mai 1950, à seize heures trente (local n° 116):

I. — Examen du projet de rapport fait par M. Ya Doumbia, sur la proposition (n° 275, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à déposer, dans le plus bref délai, les projets de loi fixant les conditions dans lesquelles les ressortissants des territoires d'outre-mer exerceront leurs droits de citoyens.

II. — Examen du projet de rapport fait par Mlle Autissier, sur la proposition (n° 491, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à poursuivre les responsables des violences commises à Madagascar tant au cours d'interrogatoires de police que d'actions répressives à l'égard de la population et à rechercher les responsables de l'exécution, trois jours avant le procès qui s'est ouvert le 22 juillet devant la cour criminelle de Tananarive, de Samuel Rekoton-Drobé, principal témoin et coaccusé.

III. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 101, année 1950) présentée par M. Boisdon et plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une commission spéciale chargée d'étudier l'organisation du suffrage universel dans les pays d'outre-mer.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 30 mai 1950.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Plan de modernisation et d'équipement de l'automobile.

Auditions:

Représentants des professionnels (salariés).

M. Bellier, directeur des industries mécaniques et électriques au ministère de l'industrie et du commerce.

Dix heures.

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Etude d'une proposition de résolution concernant la compensation entre les divers régimes de prestations familiales.

Audition des représentants des Charbonnages, de la Société nationale des chemins de fer français et d'Electricité de France.

Mercredi 31 mai 1950.

Neuf heures quinze et quinze heures.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Transports intérieurs.

Auditions:

Neuf heures trente. — M. Girousse, président de la commission de modernisation des télécommunications.

Dix heures trente. — M. Lange, directeur des télécommunications au ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Onze heures trente. — Un représentant de la radiodiffusion française.

Quinze heures. — M. Ingrand, commissaire général au tourisme.

Dix-sept heures. — M. Médecin, président du centre national du tourisme.

Neuf heures trente.

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Ordre du jour.

Plan de modernisation et d'équipement.

Discussion générale sur l'ensemble des secteurs énergétiques.

Dix heures et quinze heures.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Partie agricole du plan de modernisation et d'équipement.

Jeudi 1er juin 1950.

Neuf heures.

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Statut de l'alcool.

Neuf heures trente.

SOUS-COMMISSION DU REVENU NATIONAL

Examen du questionnaire concernant les données statistiques pouvant servir au calcul du revenu national.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Financement de la reconstruction.

Avant-projet de rapport de M. Aroud.

Plan de modernisation et d'équipement.

Discussion sur le contenu des différents rapports à établir. Elaboration de la liste des personnalités dont l'audition sera éventuellement demandée.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale.

Avis relatif aux épreuves écrites des concours d'admission à l'école navale et à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens.

Les épreuves écrites des concours d'admission à l'école navale et à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens commenceront le mardi 6 juin 1950, à sept heures, dans tous les centres aux adresses suivantes:

Paris. — Recette principale des postes, 48, rue du Louvre.
Versailles. — Ecole Sainte-Geneviève, 2, rue de la Vieille-Eglise.
Brest. — Foyer du marin, rue Yves-Collet.
Saint-Brieuc. — Ecole Baratoux.
La Flèche. — Prytanée militaire (salle du foyer).
Bordeaux. — Salle de lecture de la bibliothèque de l'école principale de santé navale, 147, cours de la Marne.
Toulon. — Salle des fêtes du mess des officiers mariniers, 3, rue Mirabeau.
Alger. — Foyer du marin, amirauté.
Lyon. — Ecole normale d'instituteurs, 5, rue Anselme, Lyon (4e), Croix-Rousse.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs relatif aux facilités accordées aux exposants de marchandises étrangères dans les foires internationales françaises.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 22 avril 1950, page 4313:

Avant-dernier alinéa, supprimer la Tchécoslovaquie parmi les pays énumérés.

Dernier alinéa, ajouter la Tchécoslovaquie parmi les pays pour lesquels des dispositions spéciales ont été arrêtées en accord entre les administrations compétentes des deux pays.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis ouvrant un contingent d'exportation de pommes de terre primeurs à destination de la république fédérale d'Allemagne.

Par dérogation à l'avis général publié au *Journal officiel* du 12 mars 1950, les pommes de terre primeurs pourront, à compter de la date d'insertion du présent avis et jusqu'au 31 juillet 1950 inclus, être exportées à destination de la république fédérale d'Allemagne, sous le couvert d'un simple engagement de change, modèle D E.

Ces exportations devront être soumises au contrôle de qualité prévu par l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* de ce jour.

Avis aux exportateurs de pommes de terre primeurs à destination de la république fédérale d'Allemagne (conditions techniques d'expédition).

A compter de la date du publication du présent avis, les pommes de terre primeurs dont l'exportation à destination de la république fédérale d'Allemagne est autorisée, en dérogation à la prohibition résultant du décret du 30 novembre 1914 (art. 5), devront répondre aux conditions ci-après:

1° *Conditions de qualité.*

a) Etat sanitaire.

Les tubercules doivent être entiers, exempts d'attaques d'insectes et de traces de maladies, de forme et d'aspect normalement en rapport avec la variété.

Les tubercules doivent être propres, c'est-à-dire dépourvus de terre et de toute trace de produit de traitement, chaque colis ne devant contenir aucun corps étranger.

L'exportation des pommes de terre verdies est interdite.

b) Calibrage.

L'exportation des tubercules d'un poids inférieur à 25 grammes est interdite en mélange.

Il pourra toutefois être admis des tubercules d'un poids inférieur à 25 grammes dans des colis homogènes portant sur l'étiquette la mention « Kleine Knollen » en caractères indélébiles d'au moins 1 centimètre de hauteur.

c) Tolérance.

Pour un même colis, il sera toléré au maximum, sur un prélèvement correspondant à un poids de 5 kg environ, 2 p. 100 en nombre de tubercules ne répondant pas aux spécifications de qualité ou de grosseur.

2° *Emballages.*

Le conditionnement des pommes de terre doit s'effectuer en sacs correspondant à un poids net de 25, 30 ou 50 kg.

Les sacs doivent être neufs, solides et cousus « deux oreilles ».

3° *Marquage.*

L'étiquette retenue par la fermeture de chaque sac doit porter les mentions suivantes:

a) Lorsque l'exportateur assure à la fois le conditionnement et l'expédition, la mention « EMB-EXP », suivie du nom et de l'adresse de l'exportateur ou de son identification symbolique.

Lorsque le conditionnement n'est pas effectué par l'exportateur, la mention « EXP » suivie du nom et de l'adresse de l'exportateur ou de son identification symbolique et la mention « EMB » suivie du nom et de l'adresse de l'emballeur ou de son identification symbolique;

b) La mention « Pommes de terre primeurs », complétée par l'indication de l'origine du produit.

A titre de dérogation exceptionnelle, les dispositions de l'arrêté du 3 décembre 1947 (*Journal officiel* du 8 décembre 1947) ne sont pas applicables à la présente exportation;

c) Le poids net de la marchandise;

d) Chaque colis devra, en outre, être muni de la vignette représentative du label d'exportation, délivrée par le centre national du commerce extérieur, à raison d'une vignette par sac de 25 ou 30 kg et deux vignettes par sac de 50 kg.

Le prix de cession des vignettes aux exportateurs est fixé à 2, 50 F l'unité.

Chaque vignette est incessible entre exportateurs et ne peut être utilisée qu'une seule fois.

4° *Régime de sortie.*

L'exportation s'effectuera dans les conditions prévues par l'arrêté du 1er juin 1949, et notamment l'article 2.

5° *Sanctions.*

Les auteurs ou complices d'infractions aux dispositions du présent texte sont passibles des peines prévues par l'article 13 de la loi du 1er août 1905, modifiée par la loi du 21 juillet 1929, sans préjudice des pénalités prévues par la législation douanière.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse	25 mai — Cours relevés après Bourse	DEVISES	26 mai 1950 — Cours relevés avant Bourse	26 mai 1950 — Cours cotés en Bourse
349 80	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 80 .....
699 25	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 25 .....
1206 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1206 .. ..
8142 50	8142 50	Suisse (100 francs)....	.... ..	8140 .. ..
163 ..	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	163 90 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE D'APPLICATIONS HYDRAULIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS
52, RUE D'ANJOU, PARIS
R. C.: Seine n° 242085 B.

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de l'emprunt, la société a procédé au rachat en Bourse du nombre d'obligations fixé pour la cinquième année (1950).

En conséquence, aucun tirage n'aura lieu en 1950.

Les amortissements antérieurs ont tous été effectués par voie de rachat en Bourse.

Paris, le 23 mai 1950.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Sabeau (Pierre-Jules), né le 30 mai 1910 à Bordeaux (Gironde), habitant 48, avenue du Général-Leclerc, le Parc-Saint-Maur (Seine), agissant en son nom personnel et au nom de ses enfants mineures: Christine, née le 20 juin 1937 à Hanoï (Tonkin), et Emilie, née le 4 septembre 1943 à Hanoï (Tonkin), présente une requête au garde des sceaux à l'effet d'être autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de Jouannet, afin de s'appeler légalement à l'avenir Sabeau-Jouannet au lieu de Sabeau.

Mme veuve Szafrajzen, née Kossmann (Lucy), née à Paris (12e) le 21 décembre 1907, demeurant à Viry-Châtillon (Seine-et-Oise), 108, rue Gabriel-Jaillard, agissant tant en son nom qu'au nom de ses enfants: Renée, née à Paris (14e) le 11 avril 1930, et Daniel, né à Paris (14e) le 28 juin 1932, dépose auprès du garde des sceaux une requête à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Safrat.

M. Robert-Louis Szterkbers, né à Paris (11e) le 29 janvier 1904, demeurant à Paris (10e), 66, rue du Faubourg-Saint-Martin, agissant en son nom personnel et au nom de ses enfants mineurs: François, né le 19 juillet 1929 à Paris (12e), et Claudie, née le 4 octobre 1932 à Paris (12e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Sterkers.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
R. C.: Seine 181352.

Avis aux porteurs résidents français d'obligations de l'emprunt 5 0/0 1938 de Fls. P. B. 17.000.000 = Frs. 40.800.000 garanties par le Gouvernement français et par le gouvernement chérifien.

La Compagnie des chemins de fer du Maroc avise les porteurs d'obligations 5 0/0 1938 que le payement de leurs coupons sera effectué dans les conditions fixées par la loi du 2 février 1948.

Toutefois, les porteurs de ces titres, étant assujettis à l'ordonnance du 7 octobre 1944 relative au dépôt obligatoire des valeurs étrangères ou assimilées, ne pourront, en outre, obtenir le payement du coupon n° 23 que par l'intermédiaire de l'établissement dépositaire, qui devra attester que les titres correspondants sont déposés dans ses caisses.

Sous ces réserves, les coupons n° 23 pourront donc être payés à dater du 1er juin 1950 par la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, en francs français, à la contre-valeur du franc suisse au marché libre le 1er juin 1950, et sous déduction de la taxe proportionnelle de 18 0/0.

Le payement ainsi effectué libérera définitivement la compagnie de la dette représentée par ces coupons.

Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 45, AVENUE GEORGE-V, PARIS (8e).

Assemblée générale ordinaire.

Convocation.

MM. les actionnaires de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, pour le 14 juin 1950, à onze heures, au siège social de la société, 45, avenue George-V, Paris (8e), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration sur la marche de la société au cours de l'exercice 1948-1949;
2° Rapports des commissaires sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;
3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes et desdites conventions;
4° Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes;
5° Nomination des commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération.

L'assemblée générale ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant des actions libérées des versements exigibles ou qui peuvent s'y faire valablement représenter par un délégué lui-même membre de l'assemblée et investi de pouvoirs spéciaux à cet effet.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

27 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération nationale des communes libres de France.** But: coordination des efforts des communes libres pour leurs organisations. Siège social: 3, place du Tertre, Paris.

27 avril 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale du personnel de « Samedi-Soir ».** But: développer l'esprit d'entr'aide de ses membres; leur venir en aide en cas de maladie, d'accident ou de décès par la création d'une caisse de secours. Siège social: 4 *bis*, rue de Cléry, Paris.

28 avril 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Vélo-Club quercitain.** But: développement et encouragement du cyclisme et en particulier pratique de tous les sports s'y rattachant. Siège social: café du Garage, faubourg Faurœulx, le Quesnoy.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.